



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Toulouse, le 14 décembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Occitanie communique sur l'établissement d'enseignement agricole de Saint-Gaudens

A la suite des incidents intervenus dans le lycée agricole de Saint-Gaudens, la DRAAF Occitanie tient à apporter les éléments suivants.

Tout d'abord, elle condamne la méthode utilisée : la séquestration du directeur par les personnels, même si cela a été fait de façon respectueuse de sa personne.

Après analyse attentive des demandes de l'établissement, elle souligne qu'il est normalement doté en moyens : le ministère de l'agriculture et de l'alimentation finance 34 postes de fonctionnaires dont 26 professeurs pour 213 élèves, soit 8 élèves par enseignant.

La DRAAF assure l'allocation des moyens de l'Etat en fonction de critères définis au niveau national afin de garantir une équité de traitement.

C'est ainsi que la création d'un poste de proviseur adjoint n'intervient qu'à partir de 300 élèves. Il n'est pas envisageable d'ouvrir un tel poste, et ce malgré la légère augmentation des effectifs enregistrée dans cet établissement à la rentrée (+8 élèves).

Par ailleurs, les dotations en personnel administratif et vie scolaire sont en ligne avec les moyennes observées dans les autres établissements de même configuration. Y déroger altérerait l'égalité de traitement des établissements.

Pour le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) petite enfance par apprentissage, un avis favorable a été donné lors du comité régional de l'enseignement agricole du 15 novembre 2018 à l'unanimité des professionnels, de la DRAAF et des élus du conseil régional pour sa création. Ce CAP sera proposé au vote du conseil régional prochainement.

En ce qui concerne le Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Développement Animation des Territoires Ruraux (DATR) par apprentissage, le Comité régional d'enseignement agricole a donné un avis défavorable pour la rentrée 2019 (sans contestation des élus du conseil régional) et a différé sa décision car l'établissement n'a pas fourni les engagements des employeurs à accueillir des apprentis. En outre, l'ouverture de ce BTSA risquerait de concurrencer le BTSA proposé par le Centre de Formation par Apprentissage (CFA) du Lot. La demande sera réexaminée pour la rentrée scolaire 2020.

La DRAAF souhaite que la situation revienne au plus vite à la normale dans l'intérêt des jeunes. Elle souligne que la mobilisation du ministère et de la Direction régionale pour accueillir davantage d'élèves dans l'enseignement agricole est totale et s'engage à dégager des moyens supplémentaires si l'augmentation des effectifs scolaires à Saint-Gaudens à la prochaine rentrée est suffisante pour le justifier.

Contact presse DRAAF Occitanie **Anne Bernachon** - Tel : 05 61 10 61 12

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture